

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 83 (1947)
Heft: 22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE: Commission romande de presse: Comité central. — *Les actions d'entraide de la S. P. R.* — Vaud: *A propos des sujets à l'étude.* — Section de Vevey: *Communiqués.* — Genève: *Important: C. I. A. - Fonds d'adaptation.* — U.I.G. - Messieurs: *La proposition des instituteurs de campagne.* — *Assemblée du 28 mai.* — *Les allocutions 48.* — *Classes spéciales: Convocations.* — U. A. E. E.: *Le Comité se rend chez le chef du département.* — *Sortie de printemps de la S. G. T. M.* — *Communiqué: Concours de coloriage O. S. L.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: Ernest Briod: *L'école américaine (I).* — Violette Gétaz: *De l'enseignement dans les écoles enfantines de New-York.* — M. E.: *Nouvelle loi sur l'enseignement primaire et ménager en Valais.* — *Mort de Ramuz.* — *Poèmes.* — *Fiche de travail manuel: Fabrication d'un puzzle.*

PARTIE CORPORATIVE

COMMISSION ROMANDE DE PRESSE

COMITÉ CENTRAL

Le samedi 31 mai s'est tenue à Lausanne la première séance de la Commission de presse S.P.R. Toutes les sections avaient envoyé au moins un délégué et le C.C. était au complet. A noter la présence de M. Bérard, de l'Association valaisanne.

Le président central Michel a exposé les raisons qui avaient engagé le Comité à créer cette commission de presse. Tandis que la grande presse et la radio font une place considérable aux sports, au théâtre, au cinéma, à la littérature, etc., elles gardent un silence total sur l'école et ses problèmes. D'aucuns diront que c'est peut-être un bien. Mais, chez les parents de nos élèves et dans le public en général, règne une incompréhension complète des efforts que fait l'école pour se renouveler et des difficultés qu'elle rencontre dans sa tâche actuelle.

Les rapports entre les parents et les éducateurs sont loin d'être ce qu'ils devraient; d'autre part, après une crise aussi grave que la guerre de 1939-45, on sent partout le désir de reviser les valeurs dans tous les domaines, et l'école n'a pas échappé à ce besoin. Il faut dire également qu'il se produit chez nous une certaine désaffection envers l'école populaire; alors qu'autrefois on reconnaissait à l'instruction une valeur éminente, on lui attribue aujourd'hui une signification surtout économique; on se rue vers l'obtention d'un diplôme pour jouir des privilèges qu'il doit conférer, mais où est la préoccupation de la culture?

C'est contre cet état d'esprit qu'il faudrait réagir. Malheureusement nos organes pédagogiques ne rencontrent guère une large audience en dehors de nos milieux professionnels. C'est le public qu'il faut atteindre en le mettant au courant de nos problèmes, en lui exposant nos solutions. Pas de grandes théories, pas de pédantisme, pas de polémiques, mais des faits, soigneusement contrôlés, exposés de façon attrayante, vivante, et d'où chacun peut tirer lui-même la conclusion.

Pour atteindre ce but, nous avons pensé créer cette commission romande de presse, qui doit centraliser les efforts, donner les impulsions nécessaires, orchestrer nos voix. Et comme les problèmes ne se posent pas de la même façon dans chacun de nos cantons, chaque section doit avoir son organisme chargé d'entreprendre partout la campagne, de faire appel aux collaborateurs qualifiés, même choisis en dehors de nos rangs.

A la radio, sketches, dialogues, questions et réponses ; dans la presse, articles, faits divers, etc., tous les genres seront bons, sauf le genre ennuyeux. Des contacts ont déjà été pris avec les studios et les rédactions et ils sont encourageants.

La discussion générale qui a suivi a montré que, si chacun admet l'utilité du nouvel organisme, personne ne se dissimule les difficultés qui devront être vaincues : il faudra avoir assez de souffle pour tenir longtemps, ne pas se perdre dans des théories aboutissant à des polémiques qui font la joie du public, mais aux dépens de la cause qu'on prétend défendre, adapter le ton à toutes nos régions, et à tous les milieux.

Les sections sont priées d'étudier ce problème et de faire avant les vacances les suggestions qui leur paraîtront utiles, afin que tout puisse être prêt pour la rentrée.

* * *

Le Comité central dont la séance a suivi celle de la Commission a appris avec plaisir que le Comité du Congrès de Delémont a versé 400 fr. au fonds du Congrès et 200 fr. en faveur de l'*Educateur*. Merci à nos collègues du Jura pour cette preuve de solidarité.

Il a décidé de continuer et d'intensifier la collaboration de la S.P.R. au petit journal *La Jeunesse et la Paix du Monde*.

La S.P.R. enverra à l'exposition internationale de Bruxelles des exemplaires des cahiers pratiques publiés par l'*Educateur*.

Le contrat avec l'Imprimerie Nouvelle Ch. Corbaz, à Montreux, sera dénoncé en juin, conformément à la décision de l'assemblée des délégués.

Enfin, pensant déjà au Congrès de 1950, le Comité a constaté que les rapports les plus beaux et les thèses les mieux défendues n'aboutissent guère à des résultats tangibles et qu'il conviendrait peut-être pour le prochain congrès, sans renoncer à un sujet d'ordre général, de prévoir une vaste enquête dans tous nos cantons sur les obstacles rencontrés dans l'une ou l'autre des branches d'enseignement, afin de déterminer si ces obstacles ne proviennent pas d'un manque d'adaptation de nos programmes aux possibilités psychologiques de nos élèves. C'est un gros travail en perspective et il vaut la peine d'être entrepris.

LES ACTIONS D'ENTR'AIDE DE LA S. P. R.

L'appel de l'*Educateur* du 12 avril n'est pas demeuré sans échos. D'une part, c'est avec joie que nous apprenons que plusieurs collègues romands rendront à leurs hôtes de l'année dernière la visite qu'ils nous avaient faite. Une famille française, dont un enfant avait passé un mois dans le canton de Vaud, nous écrit : « Nous sommes très heureux

de penser que, cet été, nous aurons le plaisir d'accueillir les hôtes généreux de notre enfant ; ils viendront faire connaissance avec le pays minier si différent du leur... » Ainsi, les liens qui avaient été noués se consolident, le courant spirituel entre nos deux pays continue de circuler, pour le plus grand bien de notre connaissance réciproque.

En ce qui concerne *les invitations adressées* à des collègues ou enfants de collègues, nous devons renoncer à organiser des convois collectifs, le nombre étant trop restreint. Prière de s'entendre directement avec les familles de collègues français.

Les *visites de reconnaissance* faites à nos hôtes français sont favorisées par les autorités consulaires, qui accordent volontiers le visa, et des dérogations en ce qui concerne l'obligation de se procurer de l'argent français au taux du clearing. Se renseigner auprès des offices consulaires français.

Quelques familles étrangères nous demandent de prendre leurs *enfants en vacances* : une collègue française aimerait placer en Suisse, pour les vacances, une fillette de 8 ans, délicate, d'une famille de 8 enfants ; une famille viennoise aimerait placer de même un jeune homme de 17 ans : en échange, la famille prendrait un pensionnaire, lorsque les conditions d'existence en Autriche seront meilleures, ou le jeune homme serait disposé à donner des leçons d'allemand ; un collègue de Prague désire placer sa jeune fille, 17 ans, dans famille d'instituteur — en échange leçons d'allemand et piano.

Les échanges suivants nous sont proposés :

une collègue suisse offre son logement à une ou deux collègues françaises, à titre d'échange ;

des collègues du Havre prendraient volontiers, en échange de leurs enfants, des enfants de chez nous ;

5 collègues hollandais proposent d'accueillir chez eux des collègues suisses disposés à leur rendre la pareille ; entretien complètement à la charge des familles accueillantes, réciproquement.

Prière d'adresser offres et demandes à l'adresse : Charles Junod, directeur d'école normale, Delémont, tél. 2 16 28.

VAUD

A PROPOS DES SUJETS A L'ETUDE

Chaque année, le comité central de la S.P.V. a coutume de proposer aux sections une étude approfondie concernant notre profession. Ce faisant, il ne poursuit qu'un but : rendre plus noble et plus belle la tâche de ceux qui enseignent ; il ne nourrit qu'une ambition : éviter la routine de ses membres, pousser à la recherche, à l'initiative, lutter contre tout ce qui empêche notre école d'avancer. Nous choisissons les sujets librement, « parce que nul ne serait assez autoritaire pour nous en contester le droit », et avec le souci constant de rendre service à une cause qui nous est chère, celle de l'enseignement primaire. Par ce modeste apport, nous pensons contribuer au progrès de notre école vaudoise, et à la réalisation de quelques-unes des réformes qui lui permettront de jouer un rôle plus utile...

Les deux derniers sujets proposés pour étude portaient sur : le programme minimum et sur le rôle de l'inspecteur. Beaucoup de nos collègues craignant sans doute que les travaux des sections ne soient restés ensevelis au fond d'un quelconque tiroir de la S.P.V. ou dans un des noirs cachots du « Château », ou bien encore, voulant faire mentir cette citation de E. Pérochon : « les délégués émettent des vœux. L'histoire n'enregistre aucun cas où ces vœux aient ému quelqu'un ou changé quelque chose », beaucoup de collègues, disions-nous, nous ont fait part de leur désir d'être renseignés sur le sort réservé à ces rapports. Nous comprenons fort bien pareille inquiétude et ne chercherons point à nous dérober à l'invite...

Les derniers rapports sur « le rôle de l'inspecteur » — la question du programme minimum sera traitée dans un prochain numéro — nous étant parvenus en décembre, tour à tour, les membres du comité en ont pris connaissance. La synthèse des travaux remis par les sections fut envoyée en fin janvier à M. le chef du Département de l'Instruction publique. Nous savons que l'étude présentée par la S.P.V. a circulé parmi Messieurs les Inspecteurs — nous connaissons même quelques-unes des réactions, pas toutes défavorables, provoquées par la lecture du dit rapport. Nous pouvons vous assurer encore que le comité, complété par les deux membres sortis de charge cette année, sera appelé à préciser son point de vue, en septembre fort probablement, devant l'autorité responsable.

Lors de la dernière séance des présidents, quelques collègues ont manifesté le désir de connaître le texte envoyé au Département, désir bien légitime puisqu'il s'agit d'un travail de tous les membres de la S.P.V. et que l'on peut satisfaire aisément, sans pour cela commettre une impolitesse à l'égard de nos chefs, en possession du dossier depuis plusieurs mois déjà. Nous avons donc décidé de multigraphier ce rapport et de l'envoyer aux présidents de sections ; il sera ainsi facile à chacun d'en prendre connaissance.

Disons, pour terminer, que les craintes et réserves formulées par quelques-uns de nos inspecteurs sur l'opportunité de mettre à l'étude un sujet aussi délicat étaient mal fondées. Ce travail a été entrepris par chacun en toute honnêteté, sans vain déballage de griefs, avec un souci constant d'élever le débat. Nous ne pouvons qu'être heureux d'une telle preuve de sagesse.

R. G.

Section de Vevey. Les membres de la section de Vevey étaient conviés, par ce superbe mercredi après-midi 28 mai, à visiter le célèbre marais des Fenasses, rière les Pléiades. Une cinquantaine de collègues répondirent à l'invitation de S. Cornaz (Blonay) et eurent tout loisir de s'émerveiller, tant de l'aimable science de MM. les professeurs Fl. Cosandey et Villaret, de l'Université de Lausanne, que des beautés naturelles de cette région verdoyante. Sarracénias, grassettes, drosaires, plantes aux instincts carnivores, pullulent parmi les sphaignes qui renferment encore, entre autres trésors, des indices non contestables de

végétations millénaires. Des sondages sont effectués, le substratum argileux apparaît, livrant ses secrets aux profanes.

Ces intéressants exposés s'achèvent aux Bains de l'Alliaz où un goûter champêtre réunit les participants ravis. A. P.

Section de Vevey. Visite de l'Exposition d'art vénitien. La section organise pour le mercredi 18 juin une visite de l'Exposition d'art vénitien à Lausanne, sous la conduite d'un professeur.

Billet collectif dès Vevey, entrée et frais, total 4 fr. 50 par personne. Départ de Vevey à 13 h. 36. S'inscrire jusqu'au 16 juin auprès de Mme Pasche-Masméjan, Corseaux.

Le Comité.

GENÈVE

IMPORTANT

C. I. A. — Fonds d'adaptation

I. Les sociétaires qui NE VEULENT PAS payer la cotisation facultative au fonds d'adaptation provisoire (juillet à décembre 1947) doivent informer le secrétaire de la C. I. A. de leur décision avant le 30 juin 1947.

Les sociétaires qui n'accompliraient pas cette démarche seront considérés comme liés par la décision de l'assemblée générale du 15 mai et la cotisation facultative sera prélevée **automatiquement** sur leurs allocations à partir du 1er juillet.

II. Nous rappelons qu'à partir de janvier 48 la cotisation (6 % des allocations) sera obligatoire et *qu'à ce moment* l'Etat effectuera des versements égaux à ceux des sociétaires.

III. Le fond d'adaptation provisoire (chiffre I) est créé « en vue de faciliter le paiement du **rappel extraordinaire** qui sera dû par les sociétaires lors de la réadaptation générale des traitements assurés » (Rapport No 31 p. 56). Le texte de la C.I.A. est clair et s'appuie sur les données actuelles. Il ne peut pas tenir compte des possibilités qui dépendent de l'éventuelle acceptation de la loi d'A.V.S. (6 juillet). Or parmi ces possibilités figure celle de l'intégration des allocations au traitement assuré sans qu'il en coûte une augmentation de cotisation. Nous reviendrons avant fin juin sur ce point.

U. I. G. — MESSIEURS

La proposition des instituteurs de campagne

Le Comité de l'U.I.G. se trouve saisi par l'assemblée du 23 mai d'une proposition émanant des titulaires de classes de campagne et tendant à obtenir pour ces classes le congé du samedi après-midi. Afin de dissiper tout malentendu, nous rappelons que la proposition Loutan, que sa simplicité ne semble pas avoir mise à la portée de chacun, se résume à ceci : congé d'un après-midi (2 h.) compensé par 4 demi-heures à prendre le lundi, le mardi, le mercredi et le vendredi de 15 h. 30 à 16 h. (2 h. également). Il est bien évident que cette proposition doit faire l'objet d'une

étude (règlement de la question de récréation par exemple). D'autre part il est non moins évident qu'elle doit être considérée en fonction de l'intérêt général déterminé par les conditions locales (amendement Genecand). S'il est avéré qu'elle correspond à un vœu général et qu'elle ne risque pas d'amener des perturbations dans l'enseignement, le comité de l'U.I.G. sera fondé à demander qu'on donne satisfaction à Loutan... et aux quinze collègues qui se sont dérangés pour examiner sa proposition, qui, répétons-le réserve, grâce à l'amendement Genecand, la liberté de chacun.

Assemblée du 28 mai

L'ordre du jour trop chargé n'a pas permis d'examiner l'intéressante proposition **Lagier** de création d'un centre corporatif avec permanence (disons tout de suite que « centre corporatif » nous a un petit air de... Chaudronniers mais ce n'est qu'une question de termes) et c'est dommage, d'autant plus que Lagier reprenait à ce propos l'idée qu'Uldry et moi-même avions suggérée d'un *bureau* commun aux trois Unions et qui serait chargé d'examiner les questions qui ressortissent aux trois groupements, indépendamment des raisons qui nous font désirer de maintenir la séparation existante. Ainsi que nous l'avons déjà dit, l'idée d'une permanence et d'un « local » est extrêmement sympathique et il faut mener ce projet à chef. Son institution rendra les plus grands services. Quant au « Bureau », organe de liaison et d'information, nous sommes placé pour savoir qu'il allégerait considérablement la tâche de ceux qui s'occupent des questions pédagogiques comme des questions corporatives : Programmes des classes rurales, classes spéciales règlement du concours, allocations, commission de presse, il est des domaines où nous n'avons plus le droit de nous disperser. Pour que notre action soit efficace, il faut qu'elle soit rapide (voyez école moyenne !). Réunissons au moins les conditions de son efficacité qui dépendent de nous.

A propos de l'ordre du jour nous proposerons au prochain Comité que les « Communications » n'y figurent plus mais soient insérées dans le Bulletin paraissant juste avant la séance. Cela épargnera les répétitions de la dernière séance et nous gagnerons une bonne heure. M.

LES ALLOCATIONS 48

Les déclarations de M. Perréard lors de l'examen par le Grand Conseil du projet d'allocations pour 1947 donnaient à entendre que nous allions enfin toucher en 48 un traitement qui nous permît de faire face au surcroît d'obligations imposé à chacun par l'augmentation du coût de la vie. Quelque doute avait pu surgir au sujet de la base sur laquelle la compensation allait être calculée après une déclaration maladroite faite au Corps enseignant secondaire, aussi le Cartel a-t-il cru bien faire de mettre les points sur les i et de présenter une demande en règle plutôt que d'attendre des propositions dont le caractère définitif ne laisse pas d'impressionner malgré l'expérience que nous avons de l'élasticité des limites infranchissables.

Pour nous il s'agit donc d'amener au niveau du coût de la vie le salaire *nominal*. Et qui dit niveau du coût de la vie dit index officiel et pas 50 %. L'index officiel est suffisamment au-dessous de la réalité (pensez à votre coiffeur, à la durée des pneus et à la qualité des vêtements !) pour qu'au moins on s'en tienne à ses indications.

D'autre part comme il est de notoriété publique que les petits salaires même adaptés au delà des indications fédérales sont des salaires vitaux¹ il a fallu élaborer une combinaison qui permît d'augmenter ces catégories par rapport au salaire réel de 47. Le projet du cartel portera par conséquent sur une somme fixe et un %. La difficulté fut d'établir l'un et l'autre de façon qu'il n'y ait pas de cassure dans la courbe de progression des salaires. Nous y reviendrons.

D'autre part il a été décidé de revendiquer énergiquement la suppression des iniques mesures prises en considération de l'état-civil du fonctionnaire. Il y a bon espoir que la situation devienne ici normale.

Enfin, le Cartel demande l'examen du principe de l'assurance du salaire *touché* (intégration des allocations au salaire assuré).

Voir ce que nous disons plus haut à ce propos.

M.

CLASSES SPÉCIALES

CONVOCATION

Les titulaires des classes spéciales sont convoqués pour le *mardi 10 juin à 20 h. 15, à l'Ecole du Grutli, salle 2.*

Ordre du jour :

1. Communications diverses.
2. Règlement des études pédagogiques (cl. spéciales).
3. Programme des cl. spéciales, français - calcul.
4. Propositions individuelles.

Pour l'U.I.G.-Dames : *N Frommel.*

Pour l'U.I.G.-Messieurs : *G. Hof.*

UNION AMICALE DES ECOLES ENFANTINES

LE COMITÉ SE REND CHEZ LE CHEF DU DÉPARTEMENT

Comme il l'avait fait pour le Comité de l'U.I.G., le président du Département de l'Instruction publique, M. A. Picot, a convoqué récemment le Comité de l'Amicale pour une prise de contact.

Nous remercions M. Picot de l'intérêt qu'il porte à nos associations.

Les questions abordées au cours de la conversation n'ont pas toujours été de celles qui nous préoccupent le plus. Mais est-il vraiment indispensable que toute entrevue avec un chef fasse l'objet d'une série excessive de revendications? Souhaitons plutôt que ces entretiens se renouvellent et qu'il y règne toujours cette même atmosphère détendue.

m. c.

¹ Minimum vital: ce qui ôte à l'individu le droit de réclamer en l'empêchant de mourir de faim.

SORTIE DE PRINTEMPS DE LA S.G.T.M.

Beaucoup d'appelés, peu d'élus

Il est regrettable qu'un si petit nombre de collègues aient répondu à l'invitation parue dans le dernier Bulletin... et envoyée personnellement à chacun des membres du Corps enseignant. Il est anormal — et décevant — que deux spécialistes soient dérangés (Simonet avait même refusé une invitation de nos collègues vaudois) pour un petit vingtième du Corps enseignant. Il nous paraîtrait utile que les organisateurs de ces excursions s'informassent des causes d'une désaffection aussi manifeste. Qu'on sache une bonne fois si les sciences naturelles appliquées n'intéressent personne ou si ce sont les circonstances découlant de la situation du Corps enseignant qui font qu'on ne peut trouver un jeudi après-midi pour jouir du grand air et enrichir ses connaissances.

Ceux qui vinrent allèrent du Gaillet à l'Orobanche (est-ce que c'en était une pour finir?) en passant par l'Euphorbe inquiétante et laxative, et le peu rassurant Tamier, le long d'un sentier... peu ta mère, n'est-ce pas Paulus? et vécurent l'aventure essoufflante d'une détermination selon la technique mixte *f'air-et-flore* qui permet de déceler une caryophyllée au premier coup d'œil et d'arriver à la Stellaire en moins de deux... juste le temps qu'il faut pour souffler un peu à l'ombrette d'un buisson.

Merci à Simonet, merci à Dottrens (estafette stoïque!) et souhaitons que l'effort de la S.G.T.M. trouve cet automne une plus large audience.

Le Nerprun à tête de Bourdaine.

COMMUNIQUÉ

CONCOURS DE COLORIAGE O. S. L.

A la date du 31 mai, plusieurs centaines d'enfants nous ont envoyé leurs travaux de concours. Le jury romand va se mettre au travail et à fin juin, le Centre de vente de Lausanne récompensera les meilleurs travaux.

Nous serions très reconnaissants aux maîtres qui n'ont pas réagi encore à notre envoi de brochures à l'examen de bien vouloir nous le retourner ou d'en verser le montant, soit 1 fr. 50 au compte de ch. p. II. 1227.

Le comité les en remercie d'avance et exprime sa gratitude aux nombreux maîtres qui ont encouragé leurs élèves à participer à ce concours.

* * * *Le Comité romand O.S.L.*

Qui voudrait accueillir pour les vacances une fillette de 12 ans, d'Avignon, fille d'instituteur et qui aurait besoin d'un séjour en Suisse?

Adresser les offres au Bulletinier (Case postale 3, Cornavin-Genève).

L'abondance des matières nous oblige — à notre grand regret — à renvoyer à un prochain numéro une partie des envois vaudois et genevois.

Je rappelle également que — sauf les convocations urgentes et brèves — les communiqués doivent être adressés aux correspondants des sections qui me les transmettent. Attention donc à la « voie de service », et merci à ceux qui la suivent et la suivront.

G. W.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'ÉCOLE AMÉRICAINE

I.

Par « américaine », il est bien entendu que nous voulons dire « des États-Unis » ; et même, pour être plus explicite, nous devrions marquer la différence parfois assez considérable qui sépare les États du Sud, plutôt en retard, de ceux du Nord, les plus évolués. Toutefois, même en tenant compte de ces écarts — qui sont assez analogues à ceux qu'offrent nos cantons suisses — nous pouvons établir, pour l'ensemble de cet immense pays, un schéma général qui imprime à l'instruction publique un trait commun. Les étapes scolaires y sont les suivantes :

1. Ecole enfantine, ou jardin d'enfants (Kindergarden).
2. Ecole élémentaire ou primaire (Elementary School).
3. Ecole primaire supérieure (Junior High School).
4. Ecole secondaire (Senior High School).
5. College (Gymnase inférieur et Gymnase supérieur).
6. Université.

A première vue, cette classification semble correspondre trait pour trait à la nôtre, mais elle offre avec celle-ci en réalité des différences considérables. Nous les mentionnons ci-dessous en nous référant aux dernières mesures législatives adoptées dans les États les plus avancés.

L'école obligatoire, classe enfantine comprise, englobe 9 ou 10 années, soit de 5 à 14 ou 15 ans. En fait, la plupart des enfants poursuivent leur scolarité plus loin, d'autant plus qu'ils peuvent le faire gratuitement jusqu'à 18 ans. Les étapes à parcourir sont alors les suivantes :

1. Ecole enfantine de un an, entrée à 5 ans.
2. Ecole élémentaire de 6 ans, avec un programme sensiblement analogue au nôtre : lecture, écriture, langue maternelle, arithmétique, géographie et histoire combinées sous le nom d'étude sociale (social study), leçons de choses et travail manuel, dessin et chant, culture physique. L'enseignement est confié à un seul « teacher », le terme étant des deux genres. La plupart des « teachers » sont des institutrices. Dans les grands centres, il y a des maîtres spéciaux pour les branches artistiques.

3. A 12 ans, l'enfant entre dans la « Junior High School », qui correspond assez bien, dans son programme mais non dans son organisation, à nos classes primaires supérieures généralisées. Partout où le nombre des élèves est suffisant, l'enseignement y est donné par des maîtres spécialisés pour chaque groupe de branches. Le programme sépare maintenant nettement l'étude de l'histoire de celle de la géographie. En deuxième et troisième année, il inclut des éléments de physique, de chimie, de littérature anglaise, d'algèbre et, facultativement, de latin. Ici se termine l'école obligatoire.

4. A 15 ans débute la « Senior High School », qui est l'école secondaire proprement dite, au cours de laquelle se précisent les aptitudes et le choix d'une carrière. Elle offre dans ce but une diversité de possibilités inconnue chez nous. Si l'élève a l'intention de poursuivre ses études au « Col-

lege », le programme est concentré sur les mathématiques, l'anglais, les langues vivantes ou le latin et rarement le grec, suivant le but poursuivi. Si, par contre, les études doivent se terminer par le diplôme de High School, elles peuvent diminuer ou même abandonner complètement les langues, et inclure la mécanique et l'instruction commerciale. Des cours spéciaux, qu'on nous dit excellents parce qu'en partie individualisés, y continuent l'étude de la physique, de la chimie et de la biologie, amorcée dans la division inférieure. Des classes de sténo-dactylographie et d'éducation ménagère sont aussi ouvertes pour les jeunes filles dans la Senior High School.

On donne donc à l'élève de cette section une liberté considérable de choix, à condition qu'il remplisse certaines conditions primordiales assurant son succès. Certaines branches principales sont obligatoires, mais peuvent être concentrées sur deux ou trois années, suivant les possibilités de l'école, tandis que les branches secondaires sont à son choix.

5. Le jeune homme ou la jeune fille termine ainsi son instruction secondaire à 18 ans. Tous deux peuvent alors entrer dans la vie pratique ou poursuivre leurs études à l'école spéciale ou au « College ».

L'école spéciale peut être technique (arts et métiers), commerciale ou agricole. Pour les jeunes filles, il y a des écoles de nurses, de laborantines, de bibliothécaires, etc.

Le « College » (prononcez **Colidj** !) reste par contre une école supérieure de culture générale. C'est, avec la Senior High School, l'établissement le plus typiquement américain à ce point de vue, le laboratoire intellectuel où se sont formées la plupart des grandes individualités qui ont enrichi la vie de la grande nation au cours des 50 dernières années. Certains Colleges sont des institutions remarquables que des mécènes ont pourvues de toutes les installations propres à une vie scolaire à la fois gaie et profitable, avec un splendide bâtiment au milieu d'un grand parc dénommé campus¹. D'autres, réduits aux seules ressources officielles, sont plus modestes, mais tous cherchent à atteindre un idéal élevé de vie commune et de travail productif.

Le College comprend quatre années d'études. En première année, l'élève, garçon ou fille, est un « freshman », en deuxième un « sophomore », en troisième un « junior », en quatrième un « senior ». Par la forme de l'enseignement et le contrôle du travail, les deux premières années se rattachent encore à l'école secondaire ; d'assez nombreux élèves quittent le Collège après la 2^{me} année, et le certificat d'études qu'ils reçoivent leur offre des débouchés en rapport avec les mentions qui l'accompagnent. Les deux dernières années, par contre, ont un caractère quasi universitaire. Elles se terminent par l'attribution d'un B. A. (baccalauréat ès arts et lettres) ou d'un B. S. (baccalauréat ès sciences), suivant les cours suivis et les examens passés. Il est difficile de faire une comparaison exacte entre la valeur de ce titre aux Etats-Unis d'une part, et en France et en Suisse

¹ Ceux qui lisent l'anglais auront un très grand plaisir à apprendre à connaître la vie intérieure d'un « College » américain de haute classe avec la nouvelle *Daddy-Long-Legs*, de Jean Webster, dont une édition simplifiée a paru chez Francke, à Berne, au prix de Fr. 1.20.

d'autre part. Obtenu dans la règle à l'âge de 22 ans, il suppose là-bas une maturité accrue, plus de connaissances générales et spéciales, et, avec des possibilités plus nombreuses, une bien meilleure préparation à la vie pratique dans ses multiples manifestations. Exhiber un B. A. ou un B. S. aux Etats-Unis ouvre des carrières auxquelles ne peuvent prétendre nos bacheliers.

L'élève d'un College peut, tout en devenant B. A., vouer une attention particulière à une branche technique et recevoir en supplément, à ce titre, un certificat spécial. De même, un B. S. peut concourir pour un ou des certificats de langues. Le futur technicien ou ingénieur, lui, entrera à 18 ans dans un « engineering College », correspondant à la fois à nos technicums et à nos écoles d'ingénieurs.

Comme chez nous, l'Université permet la poursuite des études spécialisées dans toutes les directions, même si l'on n'a pas l'intention de les mener jusqu'au doctorat. Elle comprend divers « colleges », ce terme correspondant ici à nos facultés et aux Hautes écoles qu'elles englobent. Après trois ans généralement, un étudiant peut devenir M. A. (Master of Arts), M. S. (Master of Sciences) ou Ph. D. (Doctor of Philosophy). Les études de médecine sont plus longues.

Envisagé dans son ensemble, ce tableau de l'école américaine telle que l'a instituée la partie cultivée de la nation est un exemple remarquable d'école unique. On sait les malentendus et les appréciations péjoratives que ce terme a suscités chez nous quand il a été évoqué au cours des campagnes de réforme scolaire. Que l'école européenne, obéissant à une tradition séculaire, doive rester différente du système dressé là-bas de toutes pièces sur une table rase, nous voulons bien l'admettre. Nous ferons toutefois remarquer que notre tradition humaniste n'est pas d'essence démocratique ; elle ne se soucie pas d'offrir à tous les enfants doués la possibilité de gravir ce qu'elle tient pour le sommet de la culture. Elle entend réserver ce privilège à ceux qui peuvent à 10 ans commencer l'étude du latin. Nous n'avons pas l'intention de soumettre ici ce privilège à un examen critique ; nous en avons examiné quelques aspects en analysant deux travaux de professeurs américains éminents dans une étude parue dans l'*Annuaire de l'instruction publique* de 1937, publiée a part sous le titre « Connaissances et techniques » et y renvoyons nos lecteurs. Nous voulons seulement tirer quelques déductions générales du tableau des écoles américaines que nous venons d'esquisser. Ce sera l'objet d'un second article.

Ernest Briod.

DE L'ENSEIGNEMENT DANS LES ÉCOLES ENFANTINES

DE NEW-YORK

L'école enfantine américaine, appelée kindergarten, groupe les enfants de cinq à six ans. La salle de classe est au moins deux fois plus grande qu'une salle ordinaire d'école primaire. Le matériel, considéré comme nécessaire, comprend des tables individuelles, un piano, un gramophone, une caisse de sable, un chevalet, un engin de gymnastique qui permet à l'enfant de grimper, une bibliothèque de livres d'images, de gros blocs de

construction qui demandent de l'enfant un véritable effort physique pour bâtir une maison dans laquelle il puisse jouer ; les fournitures usuelles telles que la pâte à modeler, la peinture à l'eau, ainsi qu'une peinture spéciale que l'enfant applique directement avec ses doigts sur le papier, sont distribuées largement. Certaines écoles privilégiées sont pourvues d'un petit fourneau de cuisine électrique et d'un fer à repasser.

L'enfant qui entre à l'école pour la première fois doit tout d'abord s'adapter à son nouveau milieu. L'amélioration de son comportement général, de son attitude envers ses camarades est considéré comme le but essentiel de l'enseignement. Chaque trimestre, l'enfant apporte à la maison son bulletin scolaire ainsi conçu :

Ecoute bien lorsque les autres parlent
 Coopère bien avec les autres
 S'exprime clairement
 Participe intelligemment aux discussions
 Fait usage de beaucoup de moyens d'expression
 Obéit aux directions
 Choisit et organise son propre travail
 Termine un travail avant d'en commencer un autre
 Utilise le matériel soigneusement
 Remet les objets en place
 S'habille et se déshabille seul
 Marche doucement
 Parle doucement
 Est poli
 Est propre et soigné
 Se tient droit

(Deux traits signifient que l'enfant doit faire un effort particulier pour développer cette qualité.)

Nous voyons donc que le jeune Américain doit comprendre tôt qu'il fait partie d'un groupe et qu'il a des devoirs envers ses camarades. Il apprend à contribuer dans la mesure de ses possibilités au développement général de la classe, soit qu'il apporte des objets à l'école, soit qu'il fasse part de ses observations, de ses idées. Cette éducation sociale que l'enfant reçoit au kindergarten est nécessaire pour que plus tard, à l'école primaire, il puisse travailler joyeusement avec ses camarades lorsque la classe sera divisée en équipes. Son développement total, c'est-à-dire physique, social, mental et moral, sera le but de l'école enfantine. On croit généralement que l'élève fait des progrès pour autant qu'il se sent à l'aise et heureux au milieu de ses camarades. De cette adaptation dépend donc son développement individuel et l'importance de sa contribution personnelle au groupe. (Un enfant plus doué que ses camarades n'est promu à un degré supérieur, que si sa maturité générale et son développement social sont au même niveau que son développement intellectuel.)

A l'âge de six ans, l'enfant subira un test de connaissances générales et d'observation, qui montrera s'il est capable d'apprendre à lire avec succès. La lecture est considérée, dès le début, comme un moyen d'acquérir des idées, et non pas comme un assemblage de sons. Deux qualités

essentielles seront demandées de l'enfant pour assimiler facilement ce qu'il lira, c'est, d'une part, un fond riche d'expériences, d'autre part, un vocabulaire étendu. C'est ce que l'école enfantine essaie de donner. Le programme comprend donc des activités qui correspondent au besoin de connaissance de l'enfant et qui sont en rapport direct avec la vie de chaque jour.

En voici quelques exemples :

Initiation à l'arithmétique : Construire un magasin, faire de la monnaie en carton et apprendre à acheter en comptant l'argent.

Faire un calendrier pour la première semaine du mois.

Travaux manuels : Confectionner des costumes en papier crêpé pour les dramatisations d'histoires.

Sciences naturelles : Cultiver un jardin. Prendre soin de quelques animaux.

Elocution : Présenter à la classe un objet particulièrement intéressant, apporté de la maison ; apprendre ainsi à s'adresser au groupe entier.

Discuter les nouvelles dont les élèves entendent parler à la maison.

Sciences sociales : Construire un bureau de poste, une ferme, un bateau, un pont, un train, activités qui permettront d'organiser de simples dramatisations.

Ces activités seront choisies en rapport avec des excursions qui auront pour but la visite d'une ferme, par exemple, ou d'un champ d'atterrissage. Des événements spéciaux, tels que la venue du cirque, permettront d'organiser des centres d'intérêt dont la durée dépendra de l'intérêt des élèves.

De l'enseignement de l'art.

L'enfant de cinq ans dessine avec des crayons de couleur quatre fois plus gros que des crayons ordinaires sur de grandes feuilles. Plus l'élève est jeune plus ses dessins seront grands. Il peint debout devant un chevalet avec de gros pinceaux. Il s'habitue ainsi à une liberté de gestes, une souplesse qui exclut toute tension nerveuse.

De l'enseignement de la musique.

Une maîtresse d'école enfantine doit savoir jouer du piano, la rythmique est enseignée chaque jour. Les enfants imitent les arbres secoués par le vent, par exemple, ou la démarche de certains animaux. Ils ont aussi des instruments de musique, tambours, clochettes, triangles de métal, bâtons, qu'ils frappent en cadence et qu'ils appellent leur fanfare. Le chant est aussi enseigné chaque jour.

Ces quelques observations nous montrent que l'éducation en Amérique est essentiellement fonctionnelle. La méthode Montessori n'a jamais été populaire aux Etats-Unis parce que les exercices montessoriens ne sont pas en rapport direct avec la vie et aussi parce que le développement intellectuel et sensoriel de l'enfant est considéré comme étant plus important que son développement total.

L'école enfantine américaine est inspirée du principe bien connu de John Dewey : « L'école n'est pas la préparation pour la vie mais la vie même ».

Violette Gétaz.

NOUVELLE LOI SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET MÉNAGER EN VALAIS

Le 22 juin prochain, le peuple valaisan se prononcera sur une nouvelle loi scolaire qui consacre et introduit d'heureuses innovations. M. Evêquoz, chef du service de l'enseignement primaire à Sion, a eu l'amabilité de les commenter ici brièvement. Nous l'en remercions très chaleureusement.

Le 15 novembre 1946, le Grand Conseil du Valais adoptait en deuxième débat une nouvelle loi sur l'enseignement primaire et ménager.

Les délibérations furent parfois très ardues, mais restèrent si courtoises et si objectives qu'au vote final la loi recueillit la quasi unanimité de la Haute Assemblée puisqu'il n'y eut qu'une seule voix pour s'y opposer ; quelques députés se retranchèrent derrière l'abstention.

But de la loi

Chacun sait qu'une loi sur l'enseignement primaire et ménager vise à améliorer l'instruction et l'éducation populaire, à donner au personnel enseignant l'instrument de travail dont il a besoin pour développer toujours mieux la personnalité de l'enfant et en faire un être capable de résoudre par ses propres moyens les problèmes nombreux et complexes de la vie.

Pour atteindre le but recherché il y a donc lieu de poser des principes, puis de rechercher les éléments nécessaires à la réalisation des fins proposées.

Considérations générales

Dans les pays démocratiques, on admet généralement que l'instruction et plus spécialement l'éducation des enfants appartient en vertu du droit naturel, en premier lieu, à la famille.

Le sens commun est tellement unanime sur ce point que tous ceux qui osent soutenir que l'enfant avant d'appartenir à la famille appartient à l'Etat et que celui-ci a sur l'éducation un droit absolu se mettent en contradiction ouverte avec lui. Le législateur suisse l'a si bien compris que partout il admet l'existence de l'école libre à côté de l'école publique.

Néanmoins, la famille n'a pas en elle-même les moyens nécessaires pour donner à l'enfant l'éducation complète, celle qui s'adresse à l'homme tout entier comme individu et comme être social. En raison de cette insuffisance, elle doit donc s'en remettre à l'Etat pour suppléer à ce qui lui manque et pourvoir par des moyens appropriés à l'éducation et à l'instruction de l'enfant.

L'Etat doit dès lors établir les règles qui régissent cet enseignement.

Or dans ce domaine plus que dans tout autre, peut-être, nous assistons à une évolution constante et pour permettre l'adaptation de l'enseignement aux techniques nouvelles, aux procédés que les recherches psychologiques ont mis en valeur, pour promouvoir des méthodes plus rationnelles d'enseignement il est nécessaire de mettre au point la législation scolaire.

Celle qui est actuellement en vigueur a fait ses preuves. Elle ne correspond cependant plus aux exigences de notre époque qui a mis en relief les centres d'intérêt, l'enseignement individualisé, l'éducation sociale à l'école pour ne parler que des principales tendances qui se manifestent actuellement en Suisse et dans d'autres pays également.

A l'heure où les méthodes actives tendent à se généraliser, il ne convient pas que cette évolution soit retardée ou contrariée par des dispositions légales ; le législateur doit considérer non seulement le présent, mais surtout l'avenir et donner à la loi la souplesse nécessaire pour permettre d'adapter l'enseignement à cette constante évolution.

A toutes ces fins, M. le conseiller d'Etat Pitteloud a donc proposé au Grand Conseil un projet de loi qui contient de multiples dispositions de nature à accélérer la réalisation d'un vaste programme de rénovation et de réforme dans l'enseignement et à donner à celui-ci un essor particulièrement vigoureux.

Une analyse trop longue de la loi serait certainement fastidieuse pour le lecteur et nous nous contentons de relever les principales innovations d'ordre social, professionnel et pédagogique qu'elle contient.

1. Santé des enfants. Innovations sociales

La santé des enfants est certainement un des biens les plus précieux que nous ayons. Nous devons mettre tout en œuvre pour le conserver.

A cette fin la loi charge le service sanitaire scolaire de la surveillance médicale des écoles et de l'hygiène des locaux scolaires. Ce service est assuré par la collaboration des médecins scolaires, des dentistes scolaires, du service médico-pédagogique, des infirmières visiteuses et du service radiophotographique.

2. Bâtiments scolaires.

La loi tend également à assurer la santé des enfants en les plaçant dans des locaux répondant à de bonnes conditions d'hygiène. Ce n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui. Beaucoup de bâtiments scolaires laissent à désirer et sont tout à fait impropres à leur destination. Dans les villages de montagne en particulier, les locaux sont souvent insuffisants.

Pour permettre aux communes, en particulier à celles qui se débattent dans les difficultés financières, d'améliorer les locaux scolaires, la loi pose un principe social tout à fait nouveau dans la législation cantonale. Elle proportionne la subvention au besoin et non à la richesse. Elle dispose en effet que l'Etat verse pour les bâtiments scolaires une subvention de base de 30 %. A cette subvention, s'en ajoute une nouvelle pouvant s'élever elle aussi à 30 % selon une échelle fondée sur la situation de la commune.

De cette manière les villages de montagne verront la subvention triplée puisqu'actuellement la subvention uniforme est de 20 % et auront ainsi l'aide nécessaire pour faire disparaître des locaux insalubres et les remplacer par des salles spacieuses, pouvant recevoir en abondance air et lumière, sources de force et de santé.

Innovations professionnelles

1. Traitement du personnel enseignant.

Le traitement du personnel enseignant est actuellement fixé par une loi votée par le peuple en 1930. Il est inutile d'ajouter qu'aujourd'hui elle est largement dépassée par les événements et que pour améliorer la situation du personnel enseignant il a fallu recourir aux allocations de renchérissement, mais sans pouvoir toucher aux traitements de base.

Cette situation est inconfortable ; la loi y met fin par une disposition qui donne au Grand Conseil les compétences nécessaires pour adapter les traitements.

2. Durée de l'Ecole Normale.

En ce moment cette durée est déterminée par la loi ; devant les nécessités actuelles elle a été prolongée, mais cette mesure dictée par les circonstances est en contradiction avec la loi.

La qualité de l'enseignement dépend avant tout du maître, d'où l'importance de sa préparation. Celle-ci ne doit pas être limitée dans sa durée si l'on veut que le jeune homme et la jeune fille puissent assimiler les connaissances qu'exige leur profession.

C'est ce que recherche la loi ; elle laisse au Conseil d'Etat le soin de fixer le temps de ces études.

3. Cours de perfectionnement.

Depuis quelques années, le Département organise durant les vacances d'été un cours de perfectionnement à l'intention du personnel enseignant. Jusqu'à ce jour 200 à 250 instituteurs et institutrices y ont participé annuellement. Ces chiffres seuls prouvent la nécessité de ces cours qui ne sont malheureusement fondés sur aucune disposition légale.

La loi en consacre officiellement l'existence.

M. E.

Un prochain article présentera les innovations pédagogiques.

MORT DE RAMUZ

Il n'aimait pas les instituteurs, « peut-être encore moins que les portiers d'hôtel ». C'est à cause de l'encre rouge et des fautes qu'on souligne et qu'on additionne. A cause qu'ils répètent et qu'ils font répéter. A cause des idées qui deviennent prisonnières de la classe et du tableau noir. A cause aussi de l'habitude qui prend le meilleur sur la vie. Il voyait l'emploi et la fonction, pas le métier ; mais est-ce un métier ? Il aimait les métiers où l'on fait des choses avec d'autres choses ; et on voit le résultat. Un tampon et une planche, et on voit le bois devenir brun. De la terre et du soleil, et on voit pousser la vigne. Il n'aimait pas l'instituteur parce qu'il est celui qui « *leur a appris ; [à procéder] par équivalence, non pas élocution directe* ». Alors, ce qu'il n'aimait pas dans l'instituteur, c'est ce que nous-mêmes n'aimons pas, ou une grande par-

tie d'entre nous. Ce dont l'homme souffre. Tout ce qui est étriqué et conventionnel. Et aussi la suffisance et la sécurité. Parce que lui, n'avait aucune assurance; seulement une grande force qui avait besoin de s'appuyer sur des choses solides, vues, touchées. Il m'écrivait en 34 :

« Je suis sûr de moi quand je « pense » un mur, un arbre... » et plus haut, dans sa grande modestie (ou orgueil, fierté) : « Je pense accessoirement, et de mon mieux, mais très mal ». Non il ne pensait pas mal; il pensait difficilement, consciencieusement, et sa pensée y gagnait le poids et la force. Il n'était pas sûr de soi et cela lui donnait l'honnêteté, l'authenticité.

Il est mort et c'est comme un grand silence poignant qui serait descendu sur le Pays. Pas seulement la terre où il a respiré et regardé, mais tout ce Pays qui est fait de ceux qui l'aimaient. Bien sûr, je pense : surtout à l'intérieur de nos montagnes. Parce qu'il est à nous. Il nous est apparenté par la lourdeur et la lenteur du parler comme de la pensée. Et il est plus grand que nous parce qu'il n'a jamais feint d'être autre chose que lui-même.

Un qui l'aimait.

POÈMES

TROIS HEURES DE L'APRÈS-MIDI

*On voit venir Madame Blanc
Avec un panier de laitues.
« Ça va-t-il bien ? » « Pas tellement.
Que voulez-vous, on s'habitue ».*

*On voit venir le menuisier.
« Eh bien, Bovard, et cette armoire ? »
« Ah ! mon Dieu, j'ai pas commencé,
J'ai de l'ouvrage à n'y pas croire. »*

*On voit venir le petit chat
Noir et blanc de la boulangère.
« ... Mais d'ici à la fin du mois
Je tâcherai de vous la faire. »*

*« Alors bon, je compte dessus. »
On voit venir un char de paille.
« En règle, mais je n'en peux plus.
J'ai mal aux reins tant je travaille. »*

*On voit venir enfin Monsieur
Le pasteur qui fait ses visites.
Alors Bovard baisse les yeux.
Madame Blanc se sauve vite.*

C. F. Ramuz

(Semaine littéraire du 16 juin 1906)

CHALEUR

*L'ombre du tilleul tourne dans la cour.
La fontaine fait un bruit de tambour.*

*Un oiseau s'envole du poirier ; le mur
brûle ; sur le toit brun et rouge,
la fumée d'un feu de bois bouge
contre le ciel tellement bleu qu'il est obscur.*

*On n'entend pas un bruit dans les champs ;
personne n'est en vue sur la route ;
seules dans le poulailler, les poules
gloussent encore, de temps en temps.*

*Puis plus rien qu'un arbre qui penche,
dans l'opacité de ses branches,
avec son ombre, de côté,
comme sous un poids qui l'accable ;
et cet autre se laisse aller
en avant, comme un dormeur
qui a les coudes sur la table.*

LES QUATRE-HEURES

A quatre heures, sous un arbre, on boit le café.

*Une petite fille bien sage
l'a apporté dans un panier
avec le pain, et le fromage ;
il n'est ni trop froid ni trop chaud
il est tout juste comme il faut.*

*Les hommes et les femmes sont assis en rond,
chacun sa tasse à la main ; ils parlent
du temps qu'il fait, de la moisson
qui va venir, et des ouvrages
qui changent selon les saisons,
mais sont toujours aussi pressants,
si bien qu'on n'a jamais le temps...*

*Le temps de quoi?... on se demande.
Un oiseau bouge dans les branches,
les sauterelles craquent dans le foin...
Oui, le temps de quoi?... Et on se regarde.*

*Mais, dès qu'on a vidé sa tasse,
dès qu'on a mangé à sa faim :
« Est-ce qu'on y va ?... » Vous voyez bien :
on n'a jamais le temps de rien.*

C.F. Ramuz (Vers, Edit. Mermod.)

LE TAUPIER

*Il va, sa hotte sur le dos,
un bâton d'épine à la main ;
il boite bas sur les chemins
comme quand on sonne une cloche.*

*Sa blouse bleue à broderies
s'est toute déteinte dans l'air ;
sa barbe est grise dans la peau grise,
il fume une pipe de terre.*

*Il est pauvre, il dit : « On me donne
deux sous par taupe que je prends ;
en faut-il prendre et tout le temps !
et puis, l'hiver, qu'est-ce qu'on prend ?... »*

*On ne pourrait pas avec ça
s'offrir des habits de fin drap,
ni se payer des redingotes ;
eh bien ! quand même, voyez-vous,
trois décis par jour et vingt sous
de burrus bleu chaque semaine
je dis quand même que ça mène
un homme content jusqu'au bout ».*

*Il se met en route quand les oiseaux chantent,
il prend en travers des luzernes,
il est salué par le merle
et reconnu par les mésanges.*

C.F. Ramuz (Vers, Edit. Mermod.)

LA LUNE QUI SORT

*C'est ainsi : quand la lune sort,
On ne voit que deux yeux d'abord.*

*Elle s'arrête, elle regarde,
Elle monte derrière l'arbre.*

*On voit alors un peu son nez,
Elle a l'air de vouloir pleurer ;*

*Elle monte et on voit sa bouche
Et on dirait une qui boude ;*

*Elle se montre toute et puis
Voilà tout à coup qu'elle rit.*

C. F. Ramuz
(Semaine littéraire du 16 juin 1906)

Fiche de travail manuel

Découpage sur bois

FABRICATION D'UN PUZZLE

Outils : porte-scie à découper, scies fines, lime douce demi-ronde ou queue de rat.

Fournitures : bois croisé 4 mm. ; à défaut, bois ordinaire ou carton-bois ; colle à froid ; gravure ou carte de géographie.

Exercice. — Sur des déchets, scier selon la figure 1. Il faut arriver à :

- Scier rigoureusement dans le plan vertical ;
- Ne pas scier trop étroits les étranglements marqués du signe (+) ;
- Scier selon la courbe sans la dessiner au préalable ;
- Obtenir une courbe aussi souple et régulière que possible. C'est d'ailleurs plus facile en sciant qu'en dessinant.

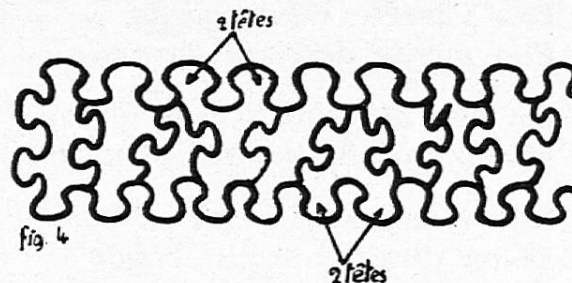
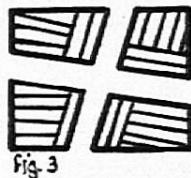
Préparation du puzzle. — Encoller le dos de l'image sur toute sa surface. Coller l'image et laisser sous presse jusqu'au sciage (le bois travaille !).

Pan de sciage

Remarque : Toutes les coupes, représentées dans les figures 2 et 3 par des lignes droites, sont en réalité des courbes semblables à celle exercée au début.

Recommandations : Toujours scier avec l'image en dessus ; vérifier après chaque coupe si les pièces s'engrènent sans résistance dans les deux sens ; corriger éventuellement à la lime.

- Découper le puzzle en 4 parties (fig. 2).
- Découper en bandes de 3 ou 4 cm. de largeur (fig. 3).
- Découper les bandes en pièces à 1 ou 2 têtes (fig. 4).



Ces pièces présentent l'avantage de bien tenir ensemble. Le plan de sciage peut évidemment se modifier au gré de chacun.

Pour vos courses...

La
Vallée des Ormonts

avec ses buts aussi nombreux que variés

Quelques suggestions...

Aigle - Leysin - Lacs d'Aï

Aigle - Leysin - Pierre du Moëlle - Le Sépey

Le Sépey - Col des Mosses - Lac Lioson

Diablerets - Lac Retaud - Col du Pillon

Diablerets - Palette d'Isenau

Toute une région facilement accessible grâce aux chemins de fer

Aigle - Leysin

et

Aigle - Sépey - Diablerets

Tarifs pour écoliers

| | <i>simple</i> | <i>retour</i> |
|--------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <i>Aigle-Leysin-Feydey</i> | <i>Fr. 1.40</i> | <i>Fr. 1.80</i> |
| <i>Aigle-Le Sépey</i> | <i>» 1.15</i> | <i>» 1.70</i> |
| <i>Aigle-Diablerets</i> | <i>» 1.70</i> | <i>» 2.45</i> |

*Sur demande, en cas de participation suffisante,
organisation de trains spéciaux*

Renseignements: Aigle tél. 2.21.15 et 2.22.15

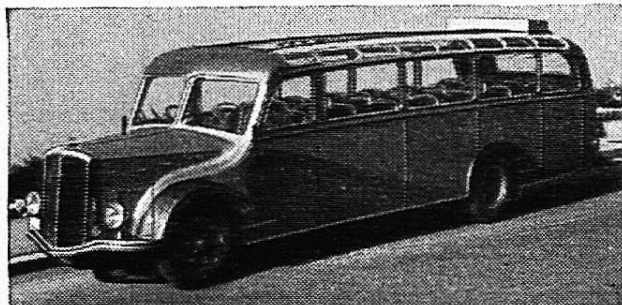
Alt. 1526 m.

COL DE JAMAN

Tél. 6.41.69

Magnifique but de courses pour écoles et sociétés
Restaurant Manoïre ouvert toute l'année - Grand dortoir
Arrangements spéciaux pour écoles et sociétés

P. ROUILLER



Choisissez

UN BUT DE COURSE

en utilisant les cars de

MONTREUX- TRANSPORTS S. A.

Tél. 6.22.46

Tarif spécial pour écoles

Buffet de la Gare LES AVANTS sur Montreux

Maison
bien organisée pour recevoir les
écoliers de passage

★

But idéal de promenade
et vue superbe

★

Grande terrasse ombragée

★

Chambre et pension
arrangement
pour séjour prolongé

Se recommande :
TÉL. 6.23.99 A. GRABER, chef de cuisine

Tour de Gourze

Altitude 930 mètres
Course classique, belvédère idéal sur le
lac Léman et les Alpes; accès facile par les
gares de Grandvaux, Puidoux ou Cully; une
heure de marche agréable pour les deux
premières gares et une heure et quart par
Cully (un peu plus pénible). Restaurant
au sommet; soupe, thé, café (prix spé-
ciaux pour les écoles); limonade, vin, etc.
Restauration chaude et froide.

Se recommande : Mme Vve A. BANDERET
Téléphone sous Tour de Gourze 4.22.09
Poste de Riex s/Cully 540

Le pays de Fribourg et la Gruyère

Que de belles courses en
perspective, avec les

CHEMINS DE FER FRIBOURGEOIS Gruyère - Fribourg - Morat (G F M)

Billets collectifs au départ des
gares C. F. F. Trains spéciaux.
Fribourg, tél. 2 12 63; Bulle, tél.
2 78 85. 514

Château d'Oron

FORTERESSE DU XIII^e SIÈCLE

Vue sur les Alpes. Cour ombragée.
Meurtrières, souterrains, prisons, corps
de garde, salle des chevaliers avec
splendide bibliothèque - Armes ancien-
nes Grande salle pour sociétés - Prix
spéciaux pour écoles.

I bonne idée
course dans la région

Vevey - Blonay - Chamby - Châtel - St-Denis

Les Pléiades *magnifique belvédère à 1400 m.*
Buffet au sommet

*Demandez aux Chemins de fer électriques veveysans leur dépliant avec carte
et 8 projets de course.* 537

LA VALLÉE DU TRIENT, RÉGION DES BELLES EXCURSIONS
avec le chemin de fer MARTIGNY-CHATELARD
—(MONT-BLANC)—

**VAN - SALENFE - LA CREUSAZ - EMANEY - GLACIER
DU TRIENT - LAC DE BARBERINE**

*520 Flore alpestre variée. — Blocs erratiques. — Roches moutonnées
Marmites glaciaires. — Gorges. — Cascades.*

Prospectus et itinéraires par Dir. MARTIGNY-CHATELARD à MARTIGNY - Tél. 6.10.61

Courses d'école en autocar

Adressez-vous à la maison

VEZ & FILS - EXCURSIONS - PULLY

Tél. 2.35.02

VISITEZ LA

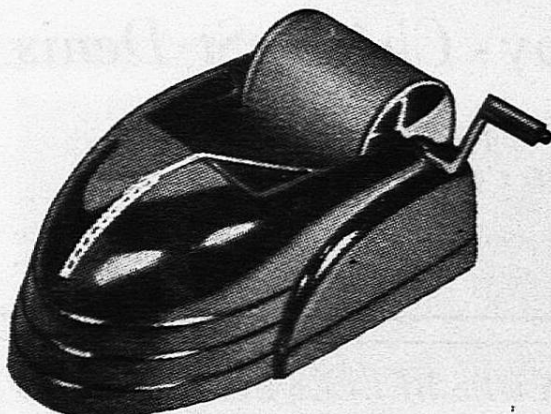
PLAGE DE BIENNE

Le Mont-Pèlerin ^{sur} **Vevey**

900 m.

*La belle esplanade fleurie
du Haut-Lac*

Tous renseignements sur tarifs, horaires, restaurants, tea-room et excursions par
la direction du funiculaire Vevey-Chardonne-Mt-Pèlerin à Vevey. Tél. 5.29.12



un Record!

Fr. 95.-

fournitures comprises
Rendement parfait pour une dépense
minime, voilà ce qui caractérise le du-
plicateur américain à Stencils DUPLI-
CARD. Imprime impeccablement sur
papier ou carton au format carte-poste.
1000 cartes à l'heure, fonctionne-
ment très simple. Solidité garantie.

Demandez prospectus gratuit GI à
ETABL. PRESTO, MALLERAY J.B.

Choix prodigieux!

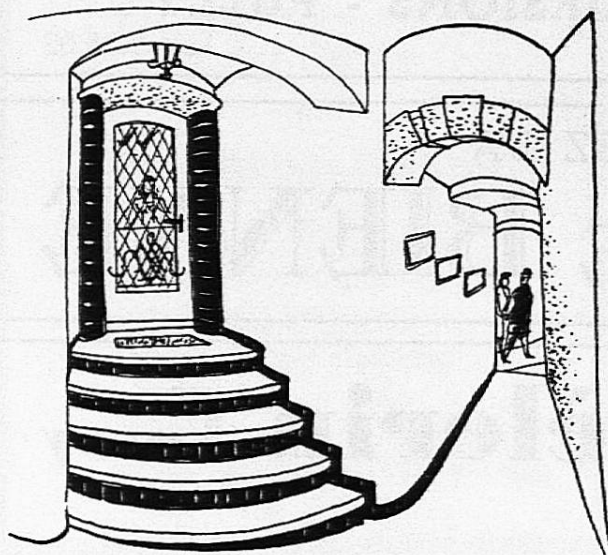
Ameublements S^{TE}-LUCE

PETIT CHÈNE 27 · GALERIE S^{TE} LUCE

S.A.

LAUSANNE

Livraisons franco domicile



LES BARS DE LA JEUNESSE

LAIT FRAPPÉ
YOGHOURTS - GLACES

A la Fermière S.A.

RUE ST-FRANÇOIS 8
RUE ST-LAURENT 19

LAUSANNE

A OUCHY, n'hésitez pas!

Entrez **chez Rappaz**

MONTREUX, 14 juin 1947

LXXXIII^e année — N^o 23

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9

Bulletin: G. WILLEMIN, Jussy.

Administration, abonnements et annonces:

IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98

Chèques postaux Il b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse Fr. 10.50; Etranger Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique



*Société Suisse d'Assurance contre les Accidents
à Winterthur*

**Conditions de faveur pour membres
de la Société Pédagogique de la
Suisse Romande contractant des
assurances accidents individuelles
et de responsabilité professionnelle.**

Bibliothèques scolaires !

Grand choix de livres
pour enfants

Ouvrages classiques

Demandez la liste de la collection
des « Chefs - d'oeuvre »

Le volume broché 1.90

Grands Magasins

INNOVATION S.
A.

LAUSANNE

DÉMÉNAGEMENTS
LAVANCHY & C^{ie} S. A.

LAUSANNE-GARE

TÉLÉPHONE 2.72.11

**Camionnage officiel des C. F. F. Transports en tous genres
Garde-meubles**

Conditions spéciales aux membres du corps enseignant

Pl. St-François 16 **AGENCE DE VOYAGES** Tél. 2.72.11

Organisation de voyages pour sociétés en Suisse et à l'étranger
Devis, renseignements et prospectus gratuits

531



HORTICULTEUR - FLEURISTE - GRAINIER

Maison fondée en 1847

Lausanne

Rue Marterey 40-46 - Chèques post. II. 1831

Téléphone 2.85.11

MEMBRE FLEUROP

Au centre de la ville, Carrefour Palud-Louve-St-Laurent, le Restaurant sans alcool D. S. R.

FOYER DE ST-LAURENT

vous réserve **sa restauration soignée** à prix fixes et à la carte.

Ses menus choisis et variés

Ses trois salles rénovées et spacieuses

dont une privée où il sert, sur demande, tous repas de circonstance pour familles, sociétés, etc.

Téléphone No 2.50.39.

La Banque Cantonale Vaudoise

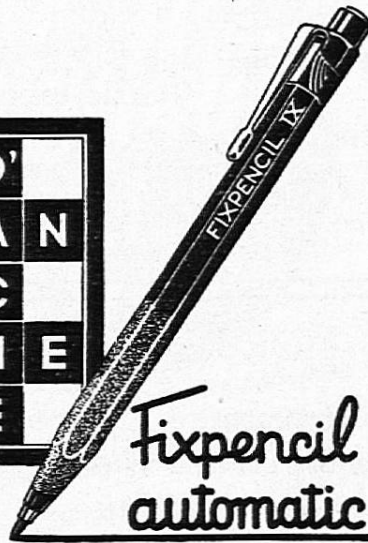
à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

165 c

ÉLÉGANCE ET QUALITÉ



Pommard & CIE S.A.
NOUVEAUTES
Lausanne



Fixpencil
automatic

INSTITUT JAQUES - DALCROZE - GENÈVE
COURS DE VACANCES DU 21 AU 31 JUILLET

- a) Cours pour **professeurs** de la méthode 480
- b) Cours pour **anciens élèves**
- c) **Cours d'information** pour pédagogues, musiciens, artistes, amateurs, etc.

Ouverture du semestre d'hiver: 15 septembre

Pour tous renseignements et prospectus, s'adresser au Secrétariat, 44, Terrassière, Genève



Esque un lingue international es possibil ?
Si yes, quel lingue selecter? Li brochures
La question d'une langue universelle, Fr. 0.80
L'Occidental en 5 leçons, Fr. 0.80
responde a ti questiones. Ples comendar les a:

INSTITUTE OCCIDENTAL, CHAPELLE (Vaud)

C. ch. post. II, 1969

545



PRÊTS DE LIVRES

pour enfants et adultes

AU BLÉ QUI LÈVE

Mme J.-L. DUFOUR

GALERIES DU COMMERCE - LAUSANNE

RENSEIGNEMENTS SANS ENGAGEMENT ★ ENVOIS POSTAUX